

2012

EXAMEN D'ENTRÉE À L'E.F.A.C.S.

ÉPREUVE JURIDIQUE

Durée : 5 h

*Ce document comporte 5 pages.
Les étudiants composeront sur deux copies séparées.*

1^{ère} copie : Droit des obligations.

2^{ème} copie : Matière choisie au moment de l'inscription à l'examen parmi les trois suivantes :

- Procédure civile
- Procédure pénale
- Procédure administrative contentieuse.

SUJET : DROIT DES OBLIGATIONS

Commenter l'arrêt suivant :

Le Code civil, sans annotations manuscrites, est le seul document autorisé (éditions Dalloz ou Litec).

SUJETS DE PROCÉDURES

PROCÉDURE CIVILE

« La procédure devant la cour d'appel »

*L'usage du Code de Procédure civile **NON ANNOTÉ** est autorisé.*

PROCÉDURE PÉNALE

« L'appel des jugements »